DLP 30-6-60 062900



BULLETIN TECHNIQUE
de la Station d'Avertissements Agricoles
RHONE-ALPES

4, Place Gensoul — LYON Téléphone : 37-20-56
C. C. P. LYON 9430-12 Régisseur Recettes Protection végétaux

Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région N° 278 29 Juin 1960

1°- RENOUVELLEMENT DE TRAITEMENTS

Les traitements suivants effectués avant les fortes pluies du 23 au 26 Juin devront être renouvelés d'urgence (si celà n'a pas déjà été fait en application des recommandations de bulletins antérieurs):

MILDIOU DE LA VIGNE (recrudescence de taches prévues pour le 30)

BLACK ROT DE LA VIGNE (Savoie et Bugey seulement)

OIDIUM DE LA VIGNE (sur cépages sensibles)

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

OIDIUM DU POMMIER ET DU PECHER

CARPOCAPSE DES pommes, poires, prunes et noix (le vol de 1ère génération se poursuit, même dans les régions les plus précoces).

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE A TOUTES ALTITUDES

CERCOSPORIOSE DE LA BETTERAVE

TEIGNE DE LA BETTERAVE ET INSECTES DIVERS

PYRALE DU MAIS

TOUS TRAITEMENTS SUR PETITS FRUITS ROUGES compatibles avec l'état actuel de la culture.

2°- TRAITEMENTS NOUVEAUX

AVERTISSEMENTS

COCHYLIS & EUDEMIS: le 1er traitement contre la 2ème génération devra être appliqué aux dates ci-dessous, suivant les régions et les produits employés:

Zones	Produits préventifs	Produits curatifs
Drôme et Ardèche au-dessous de 500m. Loire, Rhône, Isère, Savoie au-dessous Ain de 400m	D'urgence	4 au 7 Juillet
Autres régions	6 au 9 Juillet	12 au 15 Juillet

?.1280

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER: Les attaques de la 2ème génération de cette chenille sont imminentes.

En toutes régions, on traitera d'urgence pêchers, abricotiers et les pépinières de ces deux essences. On utilisera un des produits suivants:

D.D.T. à 50%	à raison de	150gr/hl	de matière active
D.D.T. émulsion	"	120gr/hl	de " "
Parathion ethyle	"	25gr/hl	de " "
Oléoparathion	"	20gr/hl	de " "
Sevin	"	120gr/hl	de " "

On respectera les dates limites d'utilisation.

INFORMATIONS

MOUCHE MEDITERRANEENNE DES FRUITS (cératite)

Les premières captures ont été relevées dans la région lyonnaise.

A chaque poussée de chaleur, il est recommandé d'appliquer un des produits cités dans la liste des antiparasitaires (4ème page, 1ère colonne).

Les dates limites d'emploi avant la récolte sont les suivantes:

15 jours pour le D.D.T.
10 jours pour le Fosthion (ou Dimethoate)
7 jours pour le Perthane, le Methoxychlor, le Malathion et le Dipterex.

3°- INFORMATIONS MARAICHERES

PUCERONS: Ces parasites doivent être combattus dès l'apparition des premières colonies avec des produits à base de Parathion (poudrage ou pulvérisation), Malathion, Diazinon, Isolan, Lindane, Nicotine.

La Phosdrine, seul produit systémique autorisé en culture maraichère peut être utilisé jusqu'à 7 jours de la récolte.

TEIGNE DU POIREAU: Ce parasite cause fréquemment de graves dégâts dans les cultures. Les jeunes chenilles vivent d'abord en mineuses puis pénètrent dans le coeur de la plante.

Effectuer un traitement en utilisant un produit à base de D.D.T., Parathion, Malathion ou Diazinon.

SEPTORIOSE ou ROUILLE DU CELERI: Effectuer des traitements tous les 10 à 12 jours avec un produit cuprique, organo-cuprique ou un fongicide organique de synthèse.

Faire une pulvérisation abondante pour bien mouiller tout le feuillage.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD